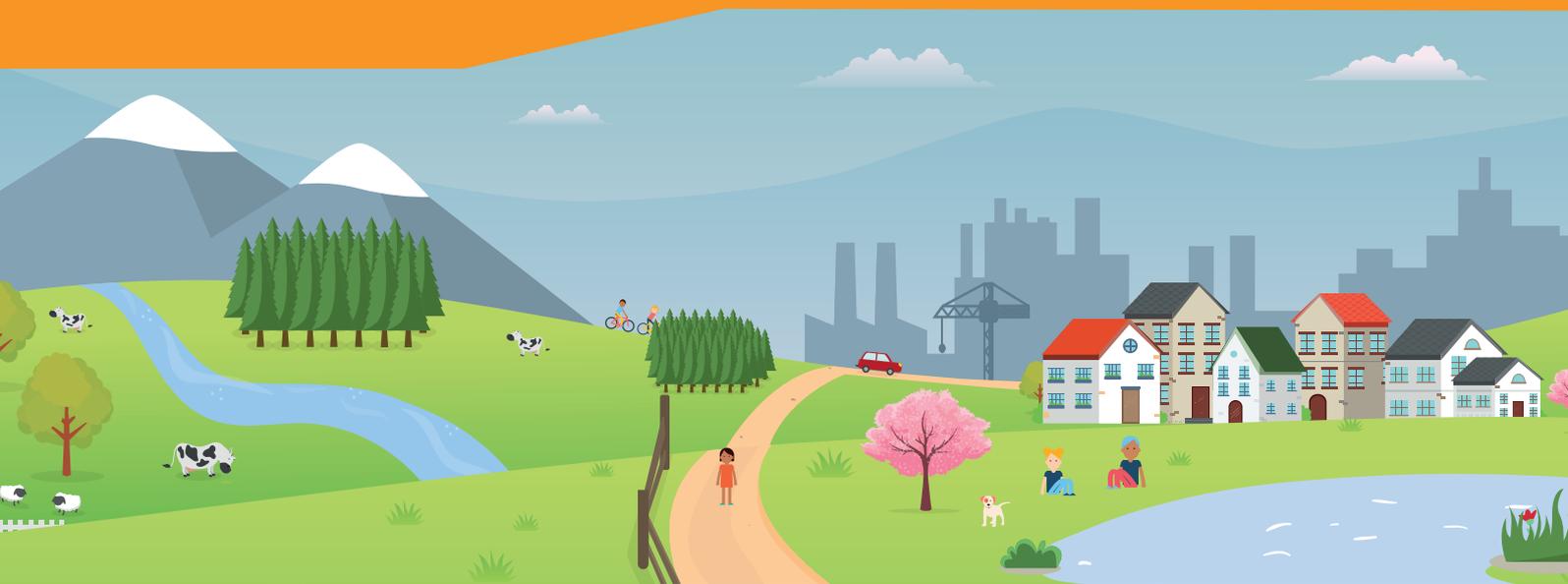


L'ACTUALITÉ DU SCOT DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES



LE MOT DU PRÉSIDENT

Bâtissons ensemble le projet pour notre territoire !

Après des travaux pour comprendre le fonctionnement du territoire, l'heure est au projet. Le PADD est le moment pour les élus, les acteurs du territoire et la population de décider ensemble de l'avenir des Vosges Saônoises.

Pour cela, les élus ont été conviés à un séminaire pour affirmer leurs volontés pour le futur. Prochainement, des réunions publiques seront organisées afin de venir exposer le projet et de débattre ensemble de ces questions.

Thierry BORDOT

*Président du PETR du Pays des Vosges Saônoises
Maire de Saint-Loup-sur-Semouse*

► RETOUR SUR ...

Une année pour engager les réflexions sur l'avenir du territoire : la phase de diagnostic

L'année 2017 a vu le **lancement de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** du Pays des Vosges Saônoises. Cela s'est traduit par la rencontre des élus et des partenaires (Etat, collectivités, PNR, Chambres consulaires, etc...) lors de séminaires les 22 juin et 16 novembre 2017 puis par la présentation du diagnostic prospectif et de l'état initial de l'environnement (diagnostic environnemental) aux personnes publiques associées le 26 janvier 2018.

Le SCOT a pour vocation de définir **une stratégie de développement et d'aménagement du territoire** dans une logique de cohérence des nombreuses politiques publiques à prendre en compte : habitat, emploi, services, équipements, déplacements, biodiversité, réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers...

L'objectif de ce document de planification est de **fixer un cadre aux collectivités** pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux (cartes communales, PLU, PLUI) et pour leurs projets de développement (zones d'activités, zones résidentielles, équipements et services...).

Le SCOT n'est pas un super-PLUI. Il aborde certes un certain nombre de thèmes identiques mais sur un périmètre plus large, avec une vision plus globale. Il n'a pas vocation à intervenir au niveau parcellaire et à réglementer strictement l'usage des sols. Par exemple, le SCOT n'est pas opposable aux tiers lors du dépôt d'une demande d'autorisation de construire.

“ **Le Pays des Vosges Saônoises vous convie en avril aux réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation** (dates et lieux p. 3) ”

ÉLABORATION DU SCHÉMA



▶ LE TERRITOIRE DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

- **146 communes** (dont 35 communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges),
- **6 communautés de communes**
- **81 872 habitants** (population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018).
- Un territoire de **1 520 km²**.

▶ UN ÉTAT DES LIEUX POUR SAVOIR D'OÙ ON PART...

Pour bâtir un projet, quel qu'il soit, la connaissance du territoire est indispensable pour savoir d'où on part. Pour cela, 2 bureaux d'études ont été missionnés afin de réaliser un diagnostic prospectif (*E.A.U. – ProSCOT*) et un diagnostic environnemental (*L'Atelier des Territoires*). Le Pays des Vosges Saônoises et les communautés de communes ont transmis aux prestataires les études dont ils disposaient. De plus, des données statistiques ont été utilisées pour connaître certaines valeurs indispensables (démographie, emploi, ...). En parallèle, des séminaires de travail réunissant élus, techniciens et autres institutions, ont permis d'échanger sur ces éléments et de commencer à penser au futur du territoire.

▶ QUE SAIT-ON DU TERRITOIRE DES VOSGES SAÔNOISES ?

Il s'agit d'un espace à dominante rurale, regroupant près de 82 000 habitants. Historiquement tournées vers l'industrie, les Vosges Saônoises ont été frappées de plein fouet par la crise industrielle du début des années 80 et en subissent d'une certaine manière les conséquences, aujourd'hui encore : diminution du nombre d'emplois industriels, non compensation par la création d'emplois tertiaires, baisse de la population... Cependant, le territoire propose un cadre de vie privilégié grâce à des paysages de qualité. Il est situé à proximité de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, à laquelle il est bien relié, et bénéficie de sa dynamique (économique et résidentielle). Il accueille également un certain nombre d'entreprises de renommée nationale voire internationale (Faurecia, Ikea Industry, Lisi, Vétoquinol, Parisot, ...).

Alors comment faire pour que les Vosges Saônoises deviennent plus attractives ? Comment attirer populations et entreprises et leur offrir les services et équipements dont elles ont besoin ? Comment profiter d'une position à proximité de l'axe Rhin-Rhône, et de puissants voisins tels que la Suisse et l'Allemagne ? Comment accompagner le phénomène de vieillissement de la population ? C'est tout l'objet du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

DE COHÉRENCE TERRITORIALE

► ... ET UN PADD POUR DIRE OÙ ON VEUT ALLER

Le projet d'aménagement et de développement durables est **l'expression du projet politique décidé par les élus**. Au cœur du SCOT, il expose la stratégie de développement choisie en matière d'aménagement du territoire. Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Les élus vont se concentrer sur la construction de ce projet de territoire au cours du 1^{er} semestre 2018.

Par la suite, le travail consistera à rédiger le Document d'Orientation et d'Objectifs, document prescriptif.

► QUI PEUT S'IMPLIQUER DANS LE SCOT ET COMMENT ?



Le SCOT est un **document d'urbanisme élaboré par les élus**. Il sera approuvé par l'organe délibérant du Pays des Vosges Saônoises : le Comité syndical.

Cependant, son élaboration est faite de manière **concertée** avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, les Chambres consulaires, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, les communautés de communes, les établissements publics porteurs de SCOT voisins, etc... et toute personne ou association intéressée.

A cet effet, un **dossier de concertation** est à disposition de tous aux sièges du Pays des Vosges Saônoises et des communautés de communes. Il contient les éléments significatifs de la procédure d'élaboration, ainsi qu'un registre de concertation sur lequel chacun peut exprimer ses remarques, ses attentes, ses observations sur le futur SCOT.

Des éléments sont également à disposition sur le **site internet** du Pays : www.pays-vosges-saonoises.fr/scot
De plus, des **réunions publiques**, ouvertes à tous, seront également organisées afin de présenter le projet aux élus, aux habitants et aux acteurs du territoire. Elles se dérouleront dans chaque communauté de communes, durant la phase d'élaboration du PADD.

Communauté de communes	Date et horaire	Lieu
CC de la Haute-Comté	Mercredi 4 avril 2018 à 18h30	Communauté de communes - 157 rue des Ballastières à Corbenay
CC des Mille Etangs	Jeudi 5 avril 2018 à 18h30	Salle des fêtes - 10 Grande Rue à Mélisey
CC du Pays de Lure	Lundi 9 avril 2018 à 18h30	Communauté de communes - ZA de La Saline – rue des Berniers à Lure
CC Rahin et Chérimont	Mardi 24 avril 2018 à 18h00	Eco Parc, La Filature - 20 rue Paul Strauss à Ronchamp
CC du Pays de Luxeuil	Mercredi 25 avril 2018 à 18h30	Centre culturel G. Taiclet - Place du 8 mai 1945 à Luxeuil-les-Bains
CC du Pays de Villersexel	Jeudi 26 avril 2018 à 18h00	Salle des fêtes - Place du général de Gaulle à Villersexel

LE SCOT OÙ EN EST-ON ?

18

▶ LES TEMPS FORTS DU 1^{er} SEMESTRE 2018

- **Jeudi 8 mars** : Après la tenue de 2 séminaires en phase de diagnostic, organisation d'un **troisième séminaire SCOT réservé aux élus** dédié au projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- **Avril 2018** : Réunions publiques de présentation du diagnostic et du projet de PADD, ouvertes à tous, suivies d'un débat ; une réunion se tiendra dans chaque communauté de communes
- **Printemps 2018** : Réunion de présentation du projet de PADD aux personnes publiques associées (PPA)
- **Été 2018** : Débat sur les orientations générales du PADD en Comité syndical

A
G
E
N
D
A

▶ AVANCÉE DU PROJET ET GRANDES ÉTAPES À VENIR

2017	Diagnostic
X	Sélection des prestataires
X	Elaboration du diagnostic socio-économique
X	Elaboration de l'état initial de l'environnement
X	Bilan de la consommation foncière sur 10 ans
X	Présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées
1^{er} semestre 2018	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
<i>En cours</i>	Définition de la stratégie politique d'aménagement et de développement
<i>Avril</i>	Réunions publiques de concertation
<i>A venir</i>	Débat sur les orientations générales du PADD en Comité syndical
2^{ème} semestre 2018	Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
<i>En cours</i>	Définition de la stratégie politique d'aménagement et de développement
2019	Phase préalable à l'approbation
	Finalisation du dossier de SCOT
	Bilan de la concertation et arrêt du projet
	Enquête publique
1^{er} semestre 2020	Approbation du SCOT



Florence GUILLON, Chargée de mission SCOT
PETR du Pays des Vosges Saônoises
Tél. : 03.84.30.10.11
Mail : scot@pays-vosges-saonoises.fr



Lettre d'information réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté